

Groupe d'échanges Trame verte et bleue

Journée d'Echanges Techniques

Natura 2000

**Natura 2000 et Trame verte et bleue :
Quelles synergies dans la mise en
oeuvre de ces politiques ?**

*Direction de l'eau et de la biodiversité
Sous direction des espaces naturels*

10 septembre 2015 - Paris



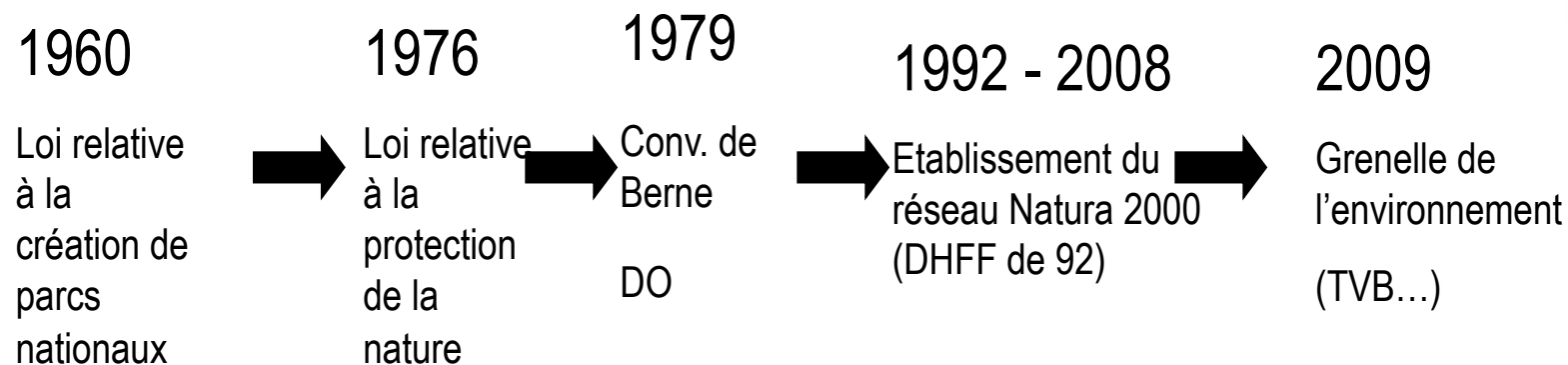
septembre 2015

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

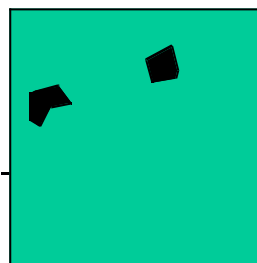
www.developpement-durable.gouv.fr

Un développement progressif des politiques environnementales en France

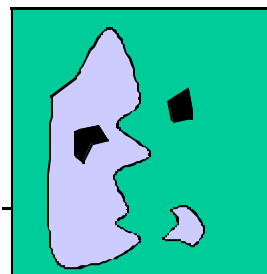
Chronologie :



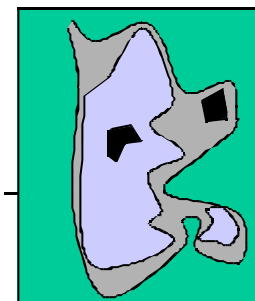
Echelles d'intervention :



Outils de conservation
(APB, PN cœur, réserves naturelles...)



Outils mixtes
(Natura 2000...)



Projets de territoire
(PNR, TVB, SAGE...)

NATURA 2000

Union européenne

National

Régional

Collectivités locales:
communes, syndicat, EPCI
(à défaut l'Etat)

Propriétaires
et gestionnaires
de terrains en site
Natura 2000

DO et DHFF

Evaluation d'incidences

Compatible

Mise en œuvre par

Code de l'Environnement

DOCOB
du site

SRADDT- PNR-SRCE

Autres types de projets :
Porteurs de projets, PLU...

Chartes
Contrats



La réglementation du dispositif Natura 2000

- **Directive Habitats**

Article 2.2 : « Les mesures prises en vertu de la présente directive visent à assurer le **maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire.** »

Article 3.1 : « Un **réseau écologique européen** cohérent de zones spéciales de conservation, dénommé « Natura 2000 », est constitué. [...] Le réseau Natura 2000 comprend également les zones [...] classées par les Etats membres en vertu des dispositions de la directive [Oiseaux]. »

- **Directive Oiseaux**

Article 1 : « La présente directive concerne la **conservation de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen des États membres [...].** »

Stratégie européenne pour la biodiversité pour 2020

Objectif 1 : « Enrayer la détérioration de l'état de l'ensemble des espèces et habitats [...] de façon à ce que, **d'ici à 2020**, par rapport aux évaluations actuelles : i) **100 % des évaluations supplémentaires d'habitats et 50 % des évaluations supplémentaires d'espèces**, effectuées au titre de la directive «Habitats», indiquent une amélioration de l'état de conservation; et ii) **50 % des évaluations supplémentaires d'espèces, effectuées au titre de la directive «Oiseaux»,** indiquent un état stabilisé ou amélioré. »

Les fondements et principes Natura 2000

CONCERTATION : un comité de pilotage (COFIL) qui élabore et valide un document d'objectifs (DOCOB) par site

- une démarche participative pour la définition des objectifs de gestion
- un rôle croissant des collectivités territoriales

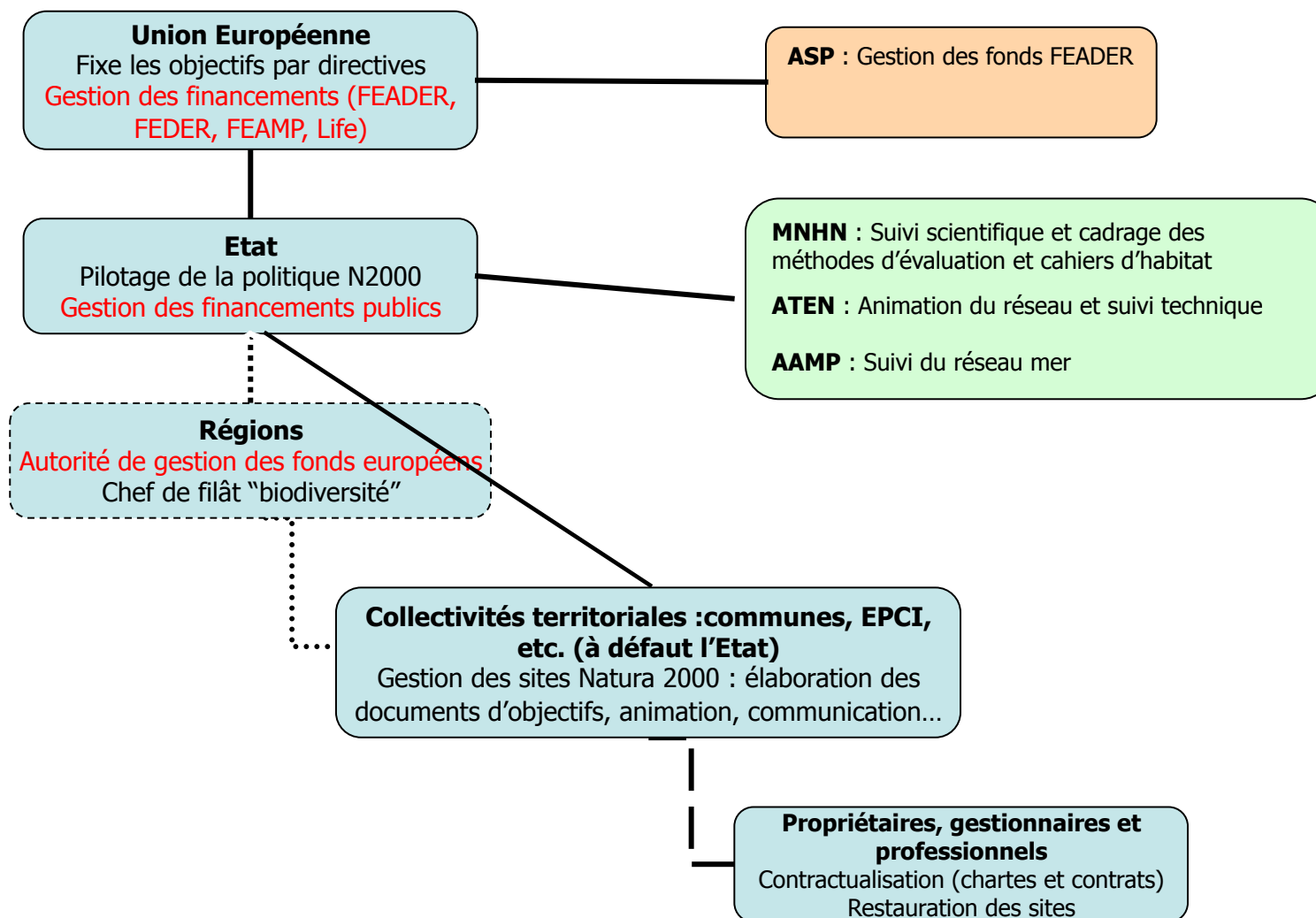
CONTRACTUALISATION : des contrats et chartes Natura 2000

- une contractualisation proposées aux acteurs volontaires (mesures de préservation ou de restauration de milieux)

PREVENTION : l'évaluation des incidences Natura 2000 (EIN)

- Une prévention des dommages aux milieux et espèces sans pour autant sanctuariser les sites : une optimisation des projets vis-à-vis des enjeux liés à Natura 2000

Les acteurs du dispositif Natura 2000

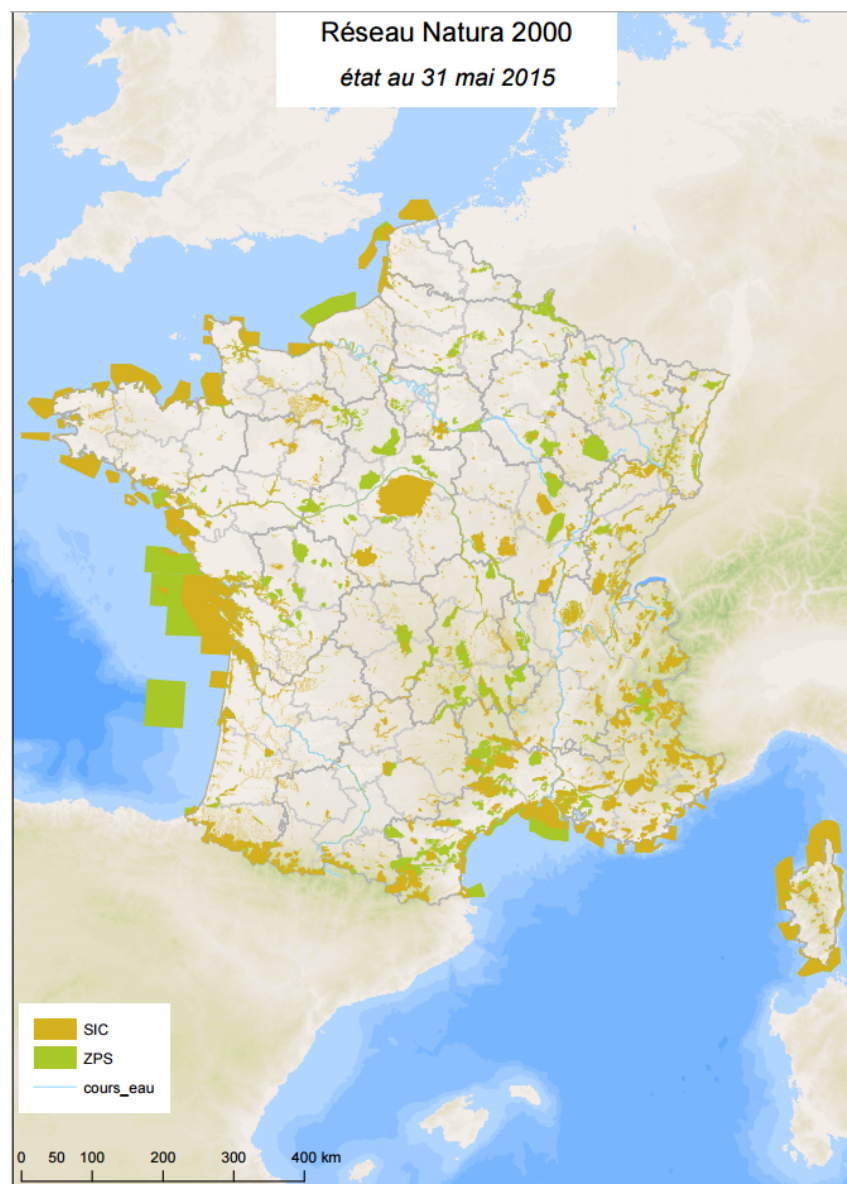


Le réseau Natura 2000 : un réseau de sites

Quelques chiffres :

1755 sites répartis sur :

- 4 zones biogéographiques
- 12,7% du territoire terrestre
- 6,9 Mha terrestre
- 4,1 Mha marin



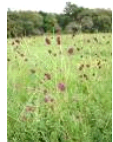
Outils contractuels

Contrats

Obtenir l'implication des acteurs locaux

Intégrer la biodiversité dans les politiques sectorielles, notamment agricoles

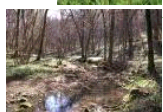
→ Surfaces agricoles



© S. MARSY

→ Mesures Agro-Environnementales

→ Forêts



© F. SCHWAAB

→ Contrats Natura 2000 (s. s.)

→ Autres milieux terrestres



© S. MARSY

→ Milieux marins

→ Contrats marins

Chartes

Signées par les propriétaires et utilisateurs des espaces

Chartes de bonnes pratiques =>

exonérations fiscales (TFNB, droits de mutation à titre gratuit)

-ex : ne pas entreposer de déchets, ne pas introduire d'espèces invasives, limiter l'utilisation d'intrants...

Chartes dispensant d'évaluation des incidences => dispense d'EIN

- ex : ne pas laisser de déchets après la manifestation, ne pas encrer les bateaux hors des équipements existants, ne pas stationner de matériel sur les habitats...

Le régime d'évaluation des incidences

Le régime d'évaluation des incidences Natura 2000 permet :

- 1) d'évaluer les impacts des projets sur les habitats naturels et les espèces justifiant la désignation des sites Natura 2000 ;*
- 2) d'optimiser les projets vis-à-vis des enjeux liés à Natura 2000 en amenant le porteur de projet à s'interroger en amont sur les conséquences de ses choix sur les sites Natura 2000 ;*
- 3) d'encadrer l'autorisation des projets affectant un site Natura 2000 et le cas échéant, de s'opposer à leur réalisation.*

Un projet ayant un impact significatif sur un site Natura 2000 ne peut pas être autorisé sauf s'il répond à 3 conditions :

- absence de solutions alternatives ;*
- raisons impératives d'intérêt public majeur ;*
- mesures compensatoires pour préserver la cohérence globale du réseau.*



Les échelles de la TVB

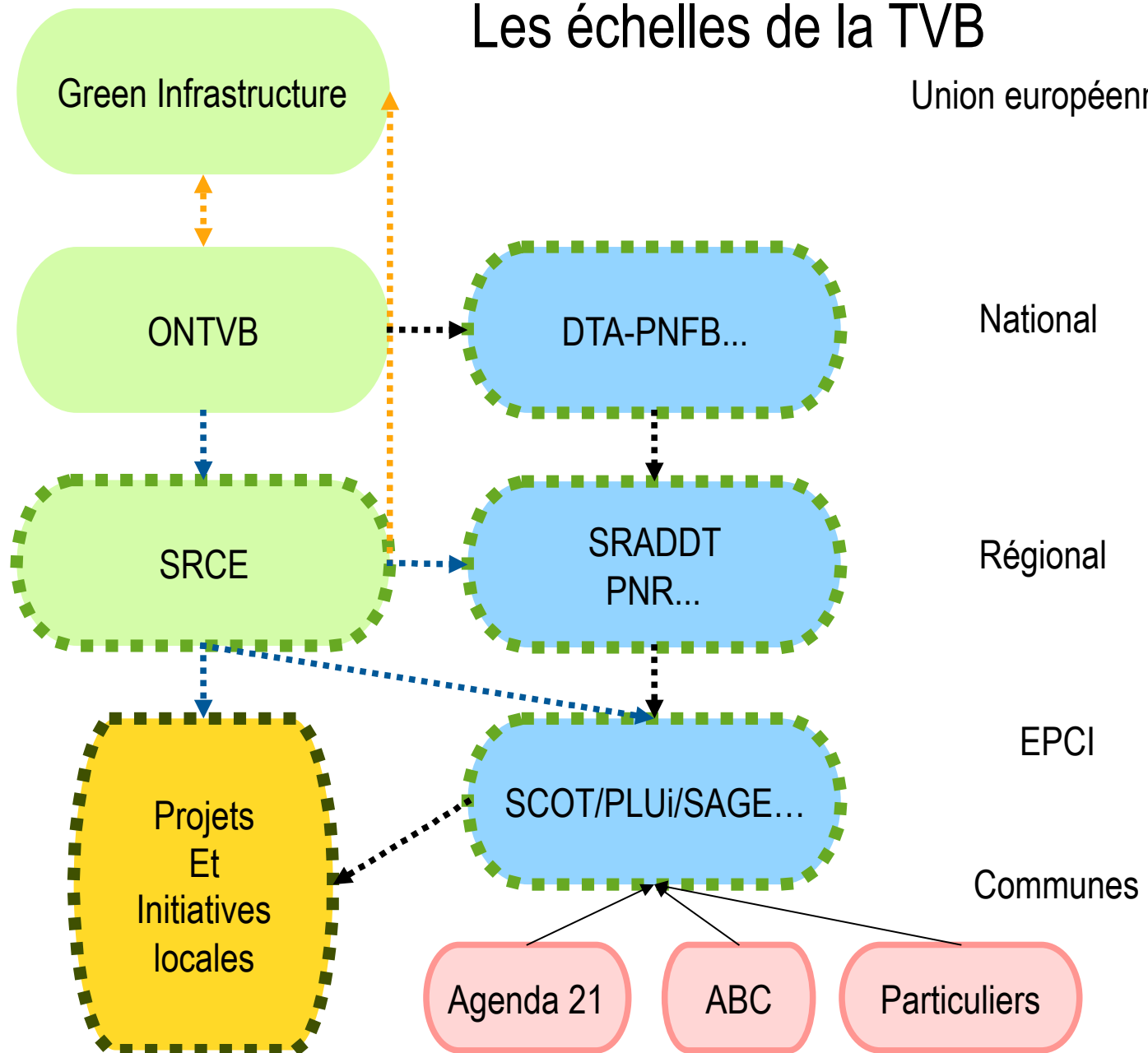
Union européenne

National

Régional

EPCI

Communes



La réglementation de la TVB

- *Introduit par les lois dites « Grenelle de l'environnement » n°2009-967 du 3 août 2009 et n°2010-788 du 12 juillet 2010*
- *Complété par des décrets en 2011 et 2012*

La TVB dans le **Code de l'environnement** :

- **art. L. 371-1 à 6 et suivants** : Définitions, cadrage national, gouvernance, SRCE
- **art. L. 212 – 1** : Lien avec le SDAGE
- **art. R. 371-16 à R.371-35** : Définitions, procédure d'élaboration des SRCE
(décret n°2012-1492 du 27 dec 2012 relatif à la TVB)
- **art. R. 122-5, II, 2, 3, 6** : prise en compte des continuités écologiques et du SRCE dans l'étude d'impact d'un projet

Mais aussi dans le **Code de l'urbanisme**

- **articles L. 110 et L. 121-1, L. 122-1, L. 123-1 et suivants**
Objectifs de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques
- **article R. 123-11** : identification spécifique d'espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques au sein des documents graphiques du PLU

...et une priorité affirmée dans la feuille de route pour la transition écologique

Les fondements et principes de la TVB

- **La Trame verte et bleue = outil d'aménagement durable du territoire**

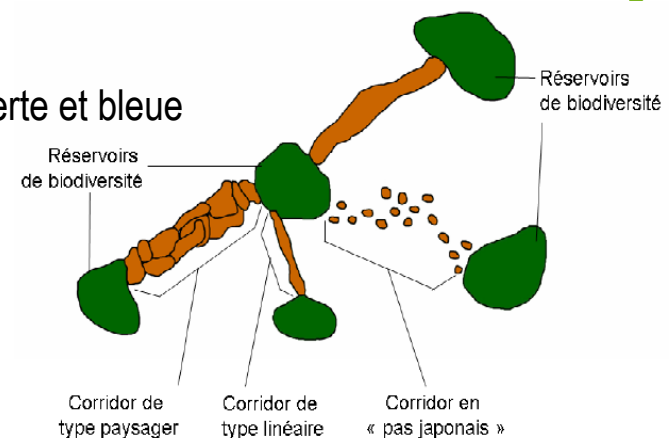
« La trame verte et bleue, réseau écologique formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées au travers de démarches de planification ou de projet à chaque échelle territoriale pertinente, est un outil d'aménagement durable du territoire qui contribue à enrayer la perte de biodiversité, à maintenir et restaurer ses capacités d'évolution et à préserver les services rendus, en prenant en compte les activités humaines. »

- **La Trame verte et bleue = un caractère « unique » renforcé entre vert et bleu**

« Les continuités écologiques constitutives de la trame verte et bleue

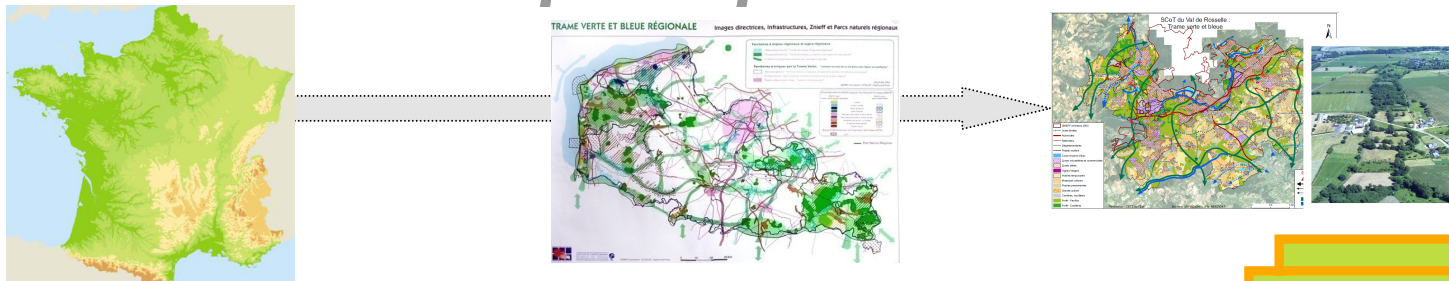
comprennent deux types d'éléments :

- des réservoirs de biodiversité ;
- des corridors écologiques. »



=> Cours d'eau : à la fois réservoirs de biodiversité et corridors écologiques

Fondements et principes de la TVB



Orientations nationales

- ✓ Choix stratégiques
- ✓ Guide méthodologique
 - Enjeux pour une cohérence nationale
 - Contenu des SRCE
 - Volet relatif à l'outre-mer

Adoptées par décret

n°2014-45 du 20 janvier 2014

compatibilité

Documents de planification et projets relevant du niveau national

prise en compte

Schéma régional de cohérence écologique



- Co-élaboration Région-État
- Enquête publique

prise en compte

Documents de planification et projets des collectivités



Les SRCE prennent en compte les éléments pertinents des SDAGE actuels.

Les SDAGE 2015 comprendront la mise en place de la trame bleue figurant dans les SRCE adoptés.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique

- ✓ *Les enjeux régionaux de continuités hiérarchisés et spatialisés*
- ✓ *Un cadre pour l'action : des objectifs et des actions prioritaires*

Contenu du SRCE

Enjeux régionaux : analyse et présentation

Trame verte et bleue régionale : identification

Plan d'action stratégique

Atlas cartographique

Dispositif de suivi et d'évaluation

Rapport environnemental

Vision régionale biodiversité / socio-économique

atouts et faiblesses



Choix d'éléments de trame

+ définition d'objectifs de préservation ou de remise en bon état des éléments de trame



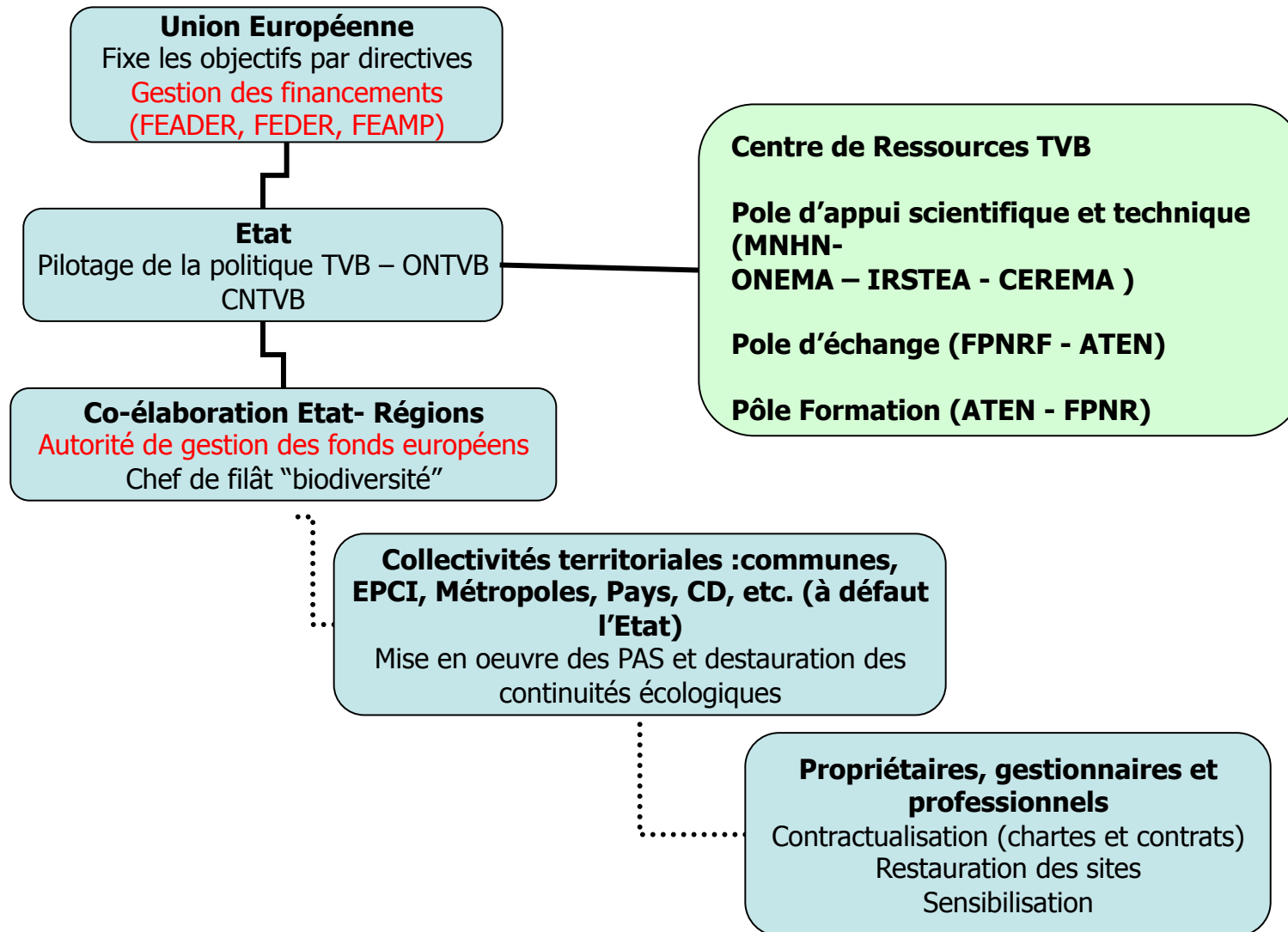
Cadre pour la mise en œuvre

boîte à outils + actions prioritaires

Suivi



Les acteurs de la TVB



Calendriers prévisionnels d'adoption des SRCE en métropole



- Elaboration du projet de SRCE en cours
- Consultation sur le projet de SRCE en cours ou réalisée
- Enquête publique sur le projet de SRCE en cours ou réalisée
- SRCE adopté

Source : MEDDE-EN2, MAJ 17 juillet 2015

11 SRCE adoptés :

- Ile-de-France (21 octobre 2013)
- Rhône-Alpes (16 juillet 2014)
- Nord-Pas-de-Calais (16 juillet 2014)
- Basse-Normandie (29 juillet 2014)
- Haute Normandie (18 novembre 2014)
- PACA (26 novembre 2014)
- Alsace (22 décembre 2014)
- Centre (16 janvier 2015)
- Midi Pyrénées (27 mars 2015)
- Bourgogne (6 mai 2015)
- Auvergne (juillet 2015)

Autres projets de SRCE en septembre 2015 :

- xx mis en enquête publique

Prévisions à ce stade :

Nombre de SRCE adoptés :

1er semestre 2015 : 11

fin 2015- début 2016 : 21

Source : Infos disponibles au MEDDE au 1er
septembre 2015

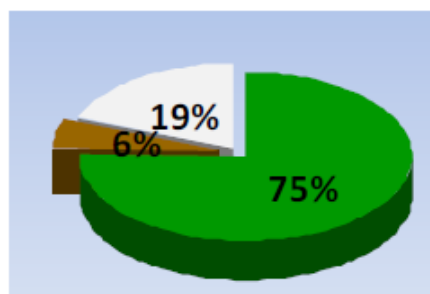


10 septembre 2015

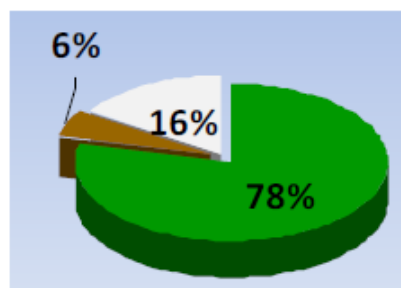
Quels recoupements entre les continuités écologiques et les sites Natura 2000 – exemple de la région PACA

Néanmoins, les autres espaces à enjeux connus de la Région (Sites classés, Znieff de type 1, les sites Natura 2000) sont concernés pour une grande majorité :

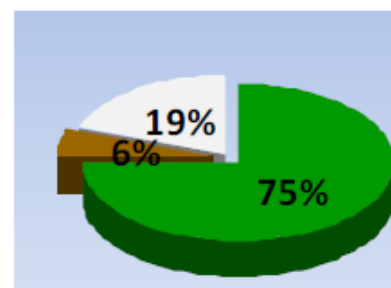
Sites classés



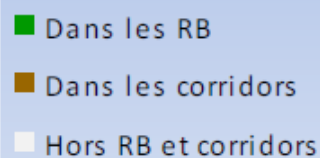
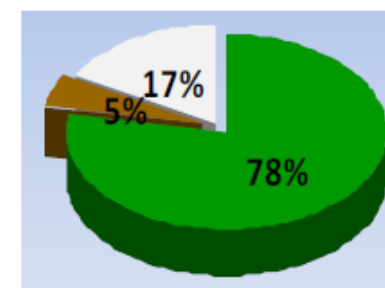
Znieff de type 1



Directive « Habitat »

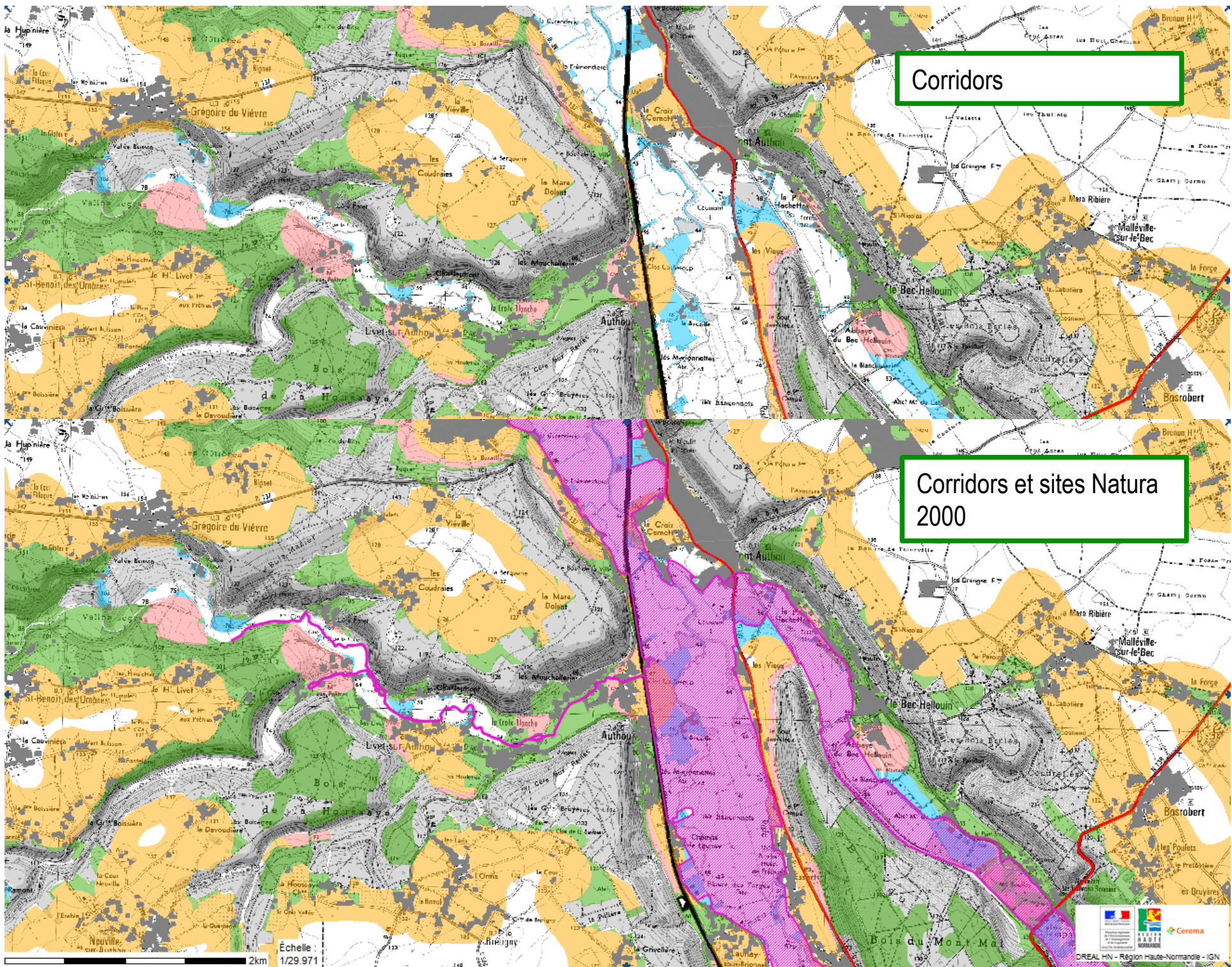


Directive « Oiseaux »



Réservoirs de
biodiversité

Réservoirs de
biodiversité et réseau
Natura 2000



Conclusion et perspective

Deux outils de protection de la biodiversité créés dans des buts différents :

- Natura 2000 : protection de la **biodiversité remarquable** reposant sur la création d'un réseau de **sites**
- Trame verte et bleue : **protection de la biodiversité ordinaire (et remarquable)** reposant sur les **continuités écologiques**

... Mais qui visent à un but commun de préservation de la biodiversité à l'échelle nationale



Des synergies entre les deux politiques

La mise en œuvre :

Des principes communs : outils contractuels, volontariat, subsidiarité, adhésion des acteurs.

Planification, urbanisme : un principe général de « prise en compte » :

Natura 2000 : prise en compte des périmètres (portés à connaissance)

TVB : notion de prise en compte intégrée dans code de l'urbanisme

Projets :

Natura 2000 : un outil spécifique : évaluation d'incidences

TVB : Enjeu intégré dans les études d'impacts et projets portés par l'Etat et les collectivités.



- 
- 
- ⇒ Des outils élaborés sur des données scientifiques avec des cohérences dans les volets méthodologiques ?
 - ⇒ Des outils déjà utilisés à l'échelle locale qui permettent probablement la mise en évidence de complémentarités ?

Merci de votre attention

